Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible: contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 18 des Orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que: (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, MiFID II) et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un distributeur) devrait prendre en considération l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 9 février 2022



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Identifiant d'entité juridique (IEJ): 969500DMKVF17KGA5F92

Programme d'émission de titres de créance (Euro Medium Term Note Programme)
1.000.000.000 euros

Emission de titres d'un montant nominal total de 10.000.000 € portant intérêt au taux de 0,84% l'an et venant à échéance le 11 février 2033

SOUCHE No: 2022-2

TRANCHE No: 1

Prix d'Emission: 100%

Agent Placeur

Aurel BGC

PARTIE 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les Titres) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 octobre 2021 relatif au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 1.000.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le Document d'Information) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Document d'Information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont disponibles sur la page dédiée du site internet de l'Emetteur (https://www.departement/13.fr/le-departement/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire/).

Département des Bouches-du-Rhône Emetteur: 1. 2022-2 Souche: 2. (a) Tranche: (b) Date à laquelle les Titres seront (c) assimilables et formeront une Sans Objet Souche unique: Euro (€) Devise Prévue : 3. Montant Nominal Total: 4. 10.000.000 € Souche: (a) 10.000.000 € Tranche: (b) 100% du Montant Nominal Total Prix d'émission : 5. 100,000 € Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s): 6. 11 février 2022 Date d'Emission: (a) 7. Date d'Emission Période Date de Début de (b) d'Intérêts: 11 février 2033 Date d'Echéance: Taux Fixe de 0,84% Base d'Intérêt : 9. Sous réserve de tout rachat et annulation ou Base de remboursement/Paiement: remboursement anticipé, les Titres 10.

> Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20220209-22_19112-CC Date de télétransmission : 09/02/2022 Date de réception préfecture : 09/02/2022

remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal.

11. Changement de Base d'Intérêt :

Sans Objet

Options de Remboursement au gré de 12. l'Emetteur/des Titulaires :

Sans Objet

13. (a) Rang de créance des Titres :

Senior

(b) Date d'autorisation de l'émission des Titres:

Délibération du Conseil départemental n°CD-2021-07-01-6 en date du 1er juillet 2021

14. Méthode de distribution :

Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe:

Applicable

(a) Taux d'Intérêt :

0,84% par an payable annuellement à échéance

(b) Date(s) de Paiement du Coupon:

11 février de chaque année ajusté jour suivant, pour la première fois le 11 février 2023 et jusqu'à la Date d'Echéance (comprise)

(c) Montant de Coupon Fixe:

840 € pour 100.000 € de Valeur Nominale

Indiquée

(d) Montant de Coupon Brisé:

Sans Objet

(e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1):

Exact/Exact-ICMA

(f) Date(s) de Détermination

(Modalité 4.1):

11 février de chaque année

16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable:

Sans Objet

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro:

Sans Objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :

Sans Objet

Option de Remboursement au gré des 19. Titulaires:

Sans Objet

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20220209-22 19112-CC Date de télétransmission : 09/02/2022 Date de réception préfecture : 09/02/2022

20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :

100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

21. Montant de Versement Echelonné:

Sans Objet

22. Montant de Remboursement Anticipé :

(a) Montant(s) de Remboursement
Anticipé pour chaque Titre payé(s)
lors du remboursement pour des
raisons fiscales (Modalité 5.6),
pour illégalité (Modalité 5.9) ou en
cas d'Exigibilité Anticipée
(Modalité 8):

Conformément aux Modalités

(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6):

Oui

(c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b)):

Sans Objet

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres:

Titres Dématérialisés

(a) Forme des Titres Dématérialisés :

Dématérialisés au porteur

(b) Établissement Mandataire :

Sans Objet

(c) Certificat Global Temporaire:

Sans Objet

24. Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6):

Sans Objet

25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :

Sans Objet

26. Masse (Modalité 10):

Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

Aurel BGC, 15-17 rue Vivienne, 75002 Paris

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

Accusé de récaption en préfecture 013-221300015-20220209-22 19112-CC Date de télétransmission : 09/02/2022 Date de réception préfecture : 09/02/2022

27. Autres informations ;

Sans Objet

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (Euro Medium Term Note Programme) de 1.000.000.000 d'euros du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Pour la Présidente du Conseii Départemental et par délégation

Of the state of

Philippe MEURISSE Par : Monsieur Philippe MEURISSE, Chef du service gestion financière

Dûment autorisé

PARTIE 2

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans Objet

2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(a) Admission aux négociations :

Sans Objet

(b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :

Sans Objet

3. NOTATIONS

Notations:

Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings Ireland Limited (Fitch).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le Règlement ANC). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement:

0,84% par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :

Sans Objet

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20220209-22_19112-CC Date de télétransmission : 09/02/2022 Date de réception préfecture : 09/02/2022 Si elle est non-syndiquée, nom de

l'Agent Placeur:

Aurel BGC

Restrictions de vente - Etats-Unis

d'Amérique :

Réglementation S Compliance Category 1

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN: FR0014008AX9

(b) Code commun: 244352022

(c) Dépositaire(s):

(ii)

Euroclear France en qualité de (i) Dépositaire Central:

Oui

Dépositaire Commun Euroclear et Clearstream:

Non

pour

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s):

Sans Objet

Livraison: (e)

Livraison franco

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs

initiaux désignés pour les Titres :

BNP Paribas Securities Services (affilié Euroclear France n°29106) Grands Moulins de Pantin 9, rue Débarcadère 93500 Pantin France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :

Sans Objet

HAR SHINGER HOLL IN 1819 TO

the side while it when

And the state of t

- Marine reported to
 - Salvedica Practic for qualities on
 - pote programme subject (III)
 - trigers and the constant of th

 - and the state of t
 - A vol. 1995 A distribution of the control of the co

P.N. Pattley Securities has not encelled interpretation of Philos

and the Mark of the

nujek i idie i A

-andle sask